

COMMUNE DE VACQUEYRAS

A R R E T E n° 2021/102

**Arrêté Municipal Permanent portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur du périmètre de la commune
Entreprise CPCP TELECOM - novembre et décembre 2021**

Le Maire de la commune de VACQUEYRAS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par l'entreprise CPCP TELECOM – 269 chemin du Fournalet – 84700 SORGUES, agissant pour le compte de ORANGE, déclare pouvoir intervenir à tout moment sur les réseaux pour le déploiement de la fibre optique,

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise CPCP TELECOM sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune pour la période du 15/11/2021 au 31/12/2021. Toutes les mesures devront être prises par CPCP TELECOM, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

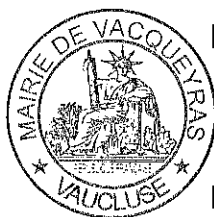
Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise CPCP TELECOM.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Chef de Brigade de Gendarmerie, au responsable des services techniques de la Mairie et au Directeur de CPCP TELECOM.

Fait à Vacqueyras, le 04 novembre 2021



Le Maire


Philippe BOUTEILLER